



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

CHSCT SD 81 covid 19 du 4 mai 2020

Lors de ce CHSCT , nous avons manqué cruellement de réponses.
La seule **réponse** du DASEN est la norme sanitaire du protocole national.
Pour l'instant chaque lieu d'enseignement s'organise localement avec des adaptations sur le terrain.

Pour la **gestion des personnels** : pas de réponse !!! Le DASEN n'a pas encore de cadrage national .
Pour le gouvernement, l'urgence n'est donc pas les personnels mais bien l'ouverture des lieux scolaires.

Ce que l'on retient → DASEN : Les écoles (et établissements) ne sont pas obligés d'ouvrir tous les niveaux et toutes les classes. Le nombre de 15 maximum est **remplacé par le taux d'élèves au m2.**

Pas de protocole national ou local quant au volet pédagogique à ce jour.

légende → FSU

→ réponses administration

Présents :

Représentants du personnel au CHSCT SD 81:

FSU

- Valérie Clerc (secrétaire CHSCT, titulaire remplaçante 1^{er} degré, circo. de Carmaux),
- Hélène Lopez (titulaire remplaçante 1^{er} degré, circo. d'Albi),
- Réjane Dagréou (prof. d'école école du centre Castres)

UNSA :

MV Drouard, V. Marty

FO :

H. Magre, C.Robert , L.Delbes (suppléante)

Administration :

- M Bourne Branchu DASEN président du CHSCT,
- Mme Rochette (secrétaire générale)
- M. Miroux secrétaire administratif (dagfi)
- Mme Baillargeat et Benoît Thomasson (conseillers départementaux de prévention)
- Mme Duloum (Conseillère de prévention académique),
- Mme Georges (médecin de prévention)

Déclaration liminaire de FO.

Pas de déclaration UNSA

FSU : lecture de la décl. liminaire

La reprise à partir du 11 mai ? / le protocole sanitaire

La FSU tient à souligner que le protocole sanitaire est pour certaines parties un leurre tentant de désresponsabiliser le ministère et le gouvernement mais ne s'appuie pas sur la réalité du terrain. Les élèves ne sont des pots de fleurs que l'on place à un mètre de distance la proximité est incontournable dans beaucoup de situations de la vie d'un groupeen bref les mesures de distanciation et les gestes barrière sont impossibles à maintenir sur une demi journée.

Responsabilité :

Les protocoles sanitaires des écoles sont actuellement sous la seule organisation des **directeurs-trices d'école** et des collectivités pour le 1er degré et des **chefs d'établissement** pour le 2nd degré.

Est-il prévu une validation par les IEN (1er degré) et vous-mêmes (1er et 2nd degré) ?

Les IEN sont en contact permanent et oui il faut que les différentes organisations nous soient remontées (on ne peut pas dire que la réponse soit claire sur la validation)

Si ce n'est pas le cas, la FSU l'exige. Si cette validation n'est pas effectuée, nous en déduisons que les directeurs-trices sont à même de décider de la réouverture ou non de l'école.

Non

Cette reprise en présentiel se fait-elle sur la base du volontariat ?

Non pas de volontariat prévu, joindre la section RH si cas personnel

Ou encore autrement dit, cette reprise n'est-elle au final assumée que par les enseignant.es et AESH ?

Au final, la question est : La hiérarchie (IEN, DASEN, recteur, ministre) prendra-t-elle une quelconque responsabilité dans cette reprise ?

Au final sauf faute grave et/ou volontaire c'est l'état qui est responsable → (d'après notre DASEN mais qu'en sera t-il en justice ?)

→ Vérification du protocole

Il semble important que le protocole soit vérifié et qu'une aide soit apportée aux directeurs-trices d'école et aux chefs d'établissement.

La FSU souhaite que l'assistant de prévention et le conseiller de prévention aide à l'application du protocole et vérifier sa faisabilité.

Bonne idée. Les conseillers se feront bien identifier pour aider les chefs d'étab et les directeurs-trices d'école. Pas de validation mais plutôt → aide

Personnels AESH

A la lecture du protocole, il apparaît évident que la mission des AESH est impossible de part la proximité induite. Que prévoyez vous pour ces personnels ?

Au vu de la proximité en plus du masque, il faudrait munir ces personnels de blouses jetables... Y aura-t-il une plus grande **protection** pour les **AESH**: charlottes, masques...

DASEN: pas préconisé dans le protocole.

Si les parents ne les mettent pas à l'école, que fait le personnel AESH

Si le personnel AESH n'est pas sollicité dans son école, il peut aller dans une école voisine. S'il n'est pas sollicité, il serait payé quand même mais n'aurait pas de mission. C'est l'institution qui entrera en contact avec eux.

Avis proposé pour la FSU :

Avis AESH

Les membres CHSCT SD 81 alertent Monsieur le DASEN sur les dangers de contamination encourus. En effet, au vu de la spécificité de leur métier, les personnels AESH ne pourront pas respecter les distanciations physiques, ils /elles pratiquent parfois des gestes invasifs envers les élèves dont ils/ elles s'occupent.

Les membres CHSCT SD 81 exigent que les personnels AESH aient à leur disposition des équipements au même titre que les personnels soignants tel que : gants, blouse, charlotte, masque FFP2.

Sans équipement adapté, les personnels AESH ne sont pas protégés par leur employeur et nous demandons à monsieur le DASEN à ce qu'ils ne se rendent pas sur leur lieu de travail sans ces protections.

Vote de l'avis :

UNSA abstention

FO: pour

FSU pour.

les locaux / le matériel:

1-Comment seront organisés le nettoyage et la désinfection des locaux avant et après la réouverture de chaque école et établissement ?

Protocole : différence si lieux occupé ou non depuis 5 jours → protocole initial n'est pas le même

2-Y a t-il une fréquence de désinfection prévue pour le matériel pédagogique, du matériel informatique ?

DASEN: Protocole rappelle les conditions de nettoyage et désinfection, produits virucides. Les collectivités locales mettent en oeuvre la désinfection et les moyens. (Page 15, désinfection des sols et éléments complémentaires page 16). Salissures et désinfection + désinfections des surfaces et objets. Ca peut-être le personnel enseignant qui va pouvoir nettoyer les objets pendant le temps pédagogique. Plus on peut individualiser le matériel, mieux c'est.

FSU: L'enseignant sera en charge de plein de choses mais pas de l'enseignement.

DASEN: Cela fait partie de la formation à la propreté de la même manière que dans les maisons.

FSU: Va-t-on nous fournir des lingettes?

DASEN: C'est prévu dans le protocole.

Produits à disposition, s'ils n'y sont pas et pas en quantité que se passe-t-il, l'école n'ouvre pas?

DASEN: tout à fait, cela peut-être un motif de non ouverture. Imaginons que la collectivité n'a

pas le produit adéquat, l'école peut fermer.

Matériel informatique et autres: c'est à l'enseignant de nettoyer?

DASEN: minimiser ces moyens là, le moins de changements de tables, d'échanges de matériel... Minimisation des besoins. Nettoyer ce qui va être réutilisé.

→ Chers collègues en plus de toutes les tâches pédagogiques et organisationnelles, il vous faudra nettoyer tout le matériel utilisé en collectif. Aucun personnel municipal en plus sur l'école n'a été prévu par le protocole pour aider à la désinfection dans la journée.

3-Concernant les masques, le ministère aura-t-il les moyens d'équiper l'ensemble des personnels et les élèves ?

FSU: demande de refaire un point.

DASEN: masques que pour le personnel enseignant

Proscrit pour les maternelles, non obligatoire pour les élémentaires. Masque quand cela présente un risque. En classe l'enseignant peut l'enlever mais obligatoire dans les autres cas (déplacements...).

FSU: Si on enlève le masque il faut le changer donc plus de consommation et cela suppose aussi que l'enseignant ne le bouge pas.

DASEN: oui en effet c'est pour cela qu'il est préconisé de le garder.

4- Les écoles sont-elles toutes équipées en gel, savon, essuie-tout, gants ?

FSU demande qu'il y ait une garantie de ce côté, si ce matériel manque alors il doit y avoir fermeture de l'école ?

Directeur est en lien avec la collectivité territoriale pour l'alerter S'il n'arrive pas à obtenir le matériel dicté par le protocole sanitaire, il prévient son IEN qui saisira le DASEN et on demandera la fermeture de l'école.

→ Chers collègues n'hésitez pas à contacter directement la FSU, si l'approvisionnement en matériel de désinfection et protection n'est pas conforme au protocole sanitaire : dans ce cas vous pouvez saisir le **registre danger grave et imminent** et utiliser votre **droit de retrait**

L'organisation avec les élèves

5 -Le Ministère a annoncé une reprise progressive. Avez-vous des informations sur le cadre général : calendrier, public accueilli, nombre d'élèves par groupe/par espace, priorités données...

Cette reprise progressive concerne-t-elle tous les élèves ?

Calendrier: la FSU a l'impression que chaque directeur s'organise individuellement ..

DASEN: Pas de préconisation sur le calendrier au niveau national, pas de protocole organisationnel.

pas de priorisation de niveau. Le DASEN a donné des directives aux IEN: priorité GS CP et CM2 ça avait été dit par le ministre et comme les équipes avaient commencé comme ça. Ce que j'ai

préconisé mais il peut ne pas y avoir de ciblage. Ex: rural multiniveau si respect du protocole et classes dédoublées. Selon la manière dont les choses se passent, on peut envisager un retour plus tôt que le 12 mai des autres niveaux. Cadrage académique et départemental mais suivant le terrain, les contextes locaux, la demande des parents des situations différentes.

Si beaucoup plus que le nombre d'élèves qui demandent à venir et que la taille de la classe ne le permet pas?

DASEN: on fait une rotation, ce sont les équipes pédagogiques qui décident avec début et fin de semaine.

pas de priorité sur le public accueilli. Tout enfant scolarisé a le droit de revenir mais nous avons un devoir de retour en présentiel des plus fragiles. Contact particulier avec ces familles pour les inciter à revenir pour le bénéfice que cela apporte.

Enfants de soignants: la priorité ne s'applique plus. On travaille avec les municipalités pour service de garde et service de pédagogie. soit on arrive à maintenir parallèlement les deux : l'école pour temps d'instruction et d'autres temps de garde. Solutions de garde qui réapparaissent puisqu'il n'y a plus de confinement donc **plus de public prioritaire.**

FSU: donc enseignants pas service de garde, mission d'école qui reprend.

6- Qui gèrera la mise en œuvre sur le terrain dans les écoles et dans les établissements ?

FSU: Responsabilité des directeurs: validité des IEN et/ou DASEN de chaque cas?

DASEN: Les écoles doivent faire remonter les organisations, si le DASEN valide cela n'enlève rien à la responsabilité de chacun des enseignants dans le droit pour ce qui est de l'organisation habituelle.

Quand les plans des écoles seront remontées. L'enjeu de tous les acteurs: cadre sanitaire diffusé et connu des acteurs, et pas obligation de résultats mais de moyens.

Si protocole suivi cela n'engage que l'état. Si protocole mis en oeuvre de manière correcte, il n'y a pas de difficulté majeure.

Madame Baillargeat: on peut demander de l'aide aux assistants et conseillers de prévention pour la mise en place de chaque protocole.

Réunions IEN il serait bien qu'il y ait l'APC pendant cette visio.

FSU: en cas de manquement du protocole, est-ce que le directeur peut décider lui même de l'ouverture?

DASEN: Non c'est la collectivité qui décide. Si pb faire remonter à l'IEN et le cas échéant au DASEN surtout si conflit avec une municipalité.

Bien penser à compléter le document unique **DUER** si protocole pas applicable.

→ chers collègues n'hésitez pas à compléter **le DUER** en cas de difficulté pour organiser le protocole sanitaire (remplir la case hygiène car pas encore d'adaptation faite à la crise du covid)

7-Le gouvernement compte-t-il mettre en place pour tous les personnels (enseignant-es, AESH, AED, ATSEM, ...) comme pour les élèves un test de **dépistage sérologique pour déterminer qui a été contaminé et qui est susceptible de l'être ?**

DASEN: Renvoi au protocole.

8-Sur les mesures de distanciation et les gestes barrière, qu'est-il prévu spécifiquement en **maternelle et primaire ?**

Dasen: protocole à appliquer en toutes circonstances. S'agissant de la maternelle enjeu particulier par rapport à la préconisation du protocole.

FSU: par rapport à la maternelle, distanciation impossible par exemple si l'enfant tombe, pour le soigner, le consoler, le changer → risque d'apparition de phobie scolaire.

On ne socialise pas.

DASEN: difficile pour un maternelle. En primaire il doit se désinfecter seul. Pipi ou vomi non effectivement mais dans le protocole, sur la question des vêtements, il est conseillé de mettre des vêtements amples.

10-Quelles sont les consignes qui seront données aux enseignant.es : continuité pédagogique ? poursuite des activités débutées en confinement ? allègement des programmes ? Obligation de continuer à accueillir les enfants des personnels soignants en parallèle des élèves concernés par la reprise ?

FSU : N'oublions pas que les enseignants seront en classe avec un nombre réduit d'élèves mais seront aussi responsables de l'enseignement pour ceux qui ne sont pas en présentiel vont-ils faire le double d'heure ? Monsieur Blanquer a dit que tout ou partie en présentiel n'aura pas à faire de distanciel.

DASEN: Ne pourra pas en effet.

Est-ce que 24 heures de service?

DASEN: Il peut y avoir un service présentiel partiel, toutes les configurations possibles.

Si plus d'enfants que d'enseignants: remplaçants seront en priorité là, sera affecté là. On voit au cas par cas au fur et à mesure dans le local. Les choses s'affinent. Est-ce que tous les besoins seront couverts? Je ne peux pas le dire pour l'instant.

FSU: sur le plan pédagogique, que doit-on faire?

Madame Rochette: pas de consigne connue pour l'instant.

Les personnels / le virus

11-Présentiel des personnels ?

Dans certains départements. Traitement administratif ASA personne employée et payée. Est-ce que prévu dans le Tarn.

DASEN: Si personnel très angoissé, prendre contact avec l'IEN, inquiétude de reprendre.

Madame Duloum: Judith Brion, psychologue du travail peut apporter une réponse, peut répondre.

→ chers collègues n'hésitez pas à contacter Madame Judith Brion psychologue du travail si vous avez besoin d'une aide ou d'une écoute psychologique.

05 36 25 75 80

judith.brion@ac-toulouse.fr

FSU: Si plus d'enfants à distance peut-il y avoir des enseignants qui restent chez eux.

DASEN: Possible si ça ne stigmatise pas ou ne pénalise pas certains enseignants. Mais il n'y a pas de volontariat du côté des enseignants. Rien lu qui va dans ce sens. Appréciation du présentiel. Modélisations au cas par cas suivant les écoles. Ressources déjà élaborées en distanciel.

Avis proposé pour la FSU :

Avis n°1 :

"Le code du travail stipule que l'employeur doit assurer la sécurité et la protection de la santé de ses salariés. Le CHSCT SD 81 considère qu'en l'état actuel des connaissances sur le virus, ses modes de transmission, ses conséquences pour les adultes et les enfants, l'employeur des personnels éducation nationale n'a pas répondu aux avis formulés lors des CHSCT Ministériel, académique, départemental. Avis devant garantir une protection des personnels. En l'état actuel des choses, le CHSCT SD 81 considère donc qu'une « reprise » à partir du 11 mai met en danger les personnels "

Vote de l'avis :

UNSA abstention

FO: pour

FSU pour.

12- Une réunion préalable des commissions d'hygiène et de sécurité dans les EPLE : CHS , un conseil de maître/d'école de reprise pour les écoles, avant d'autoriser tout retour de personnels dans les établissements seront-ils prévus ?

Réunion préalable du **conseil d'école** (1er degré) ou de la **CHS et du CA** (2nd degré) pour **évaluer** les risques et **valider** les conditions de la reprise.

Ce peut être intéressant pour que tous les acteurs soient au courant de chaque organisation mais ce n'est pas un préalable à la reprise.

Madame Duloum : Visio des conseillers de préventions: mise à disposition des collègues et de la hiérarchie, aider les directeurs et IEN sur la question. On préconise une instance qui permettrait à tout le monde d'être d'accord.

Les protocoles sont soumis au local, au moins que dans les écoles et collèges tout le monde fonctionne pareil.

13- Quel protocole national en cas de contamination d'élèves et/ou de personnels est envisagé au sein de l'école ou l'établissement ?

Si un cas de covid est avéré dans l'école, possible que mesure de fermeture soit envisagée?

DASEN: oui voir protocole mais ce peut être → une classe, un groupe ou toute l'école.

DASEN: directeur, il faut trouver une solution école par école, qui pourra s'anticiper.

Si on ne peut isoler un enfant malade.... l'école ne peut pas ouvrir ?

DASEN: non deux groupes pourront être regroupés pour que le directeur prévienne. ou un personnel municipal qui pourra garder les élèves pour que le directeur appelle.

Comment garder la distanciation au cas où l'on s'occupe d'un élève malade ?

Madame Rochette: le protocole prévoit que petit stock de protections individuelles pour être à proximité d'un élève suspecté de covid .

Madame Georges: si suspicion pas besoin de prendre la température, si inquiétude appeler les parents immédiatement.

FSU: si un élève est malade en venant seul, si parent pas joignable que fait-on ?

Madame Rochette: les parents doivent se responsabiliser, si pb avertir l'IEN, question de bon sens. Importance de mettre en place le protocole sanitaire.

Sur le cas de personnel ayant le covid ou de personnel ayant quelqu'un dans l'entourage: nécessité, obligation dans ce cas là et en fonction il peut y avoir un lien établi avec l'ARS.

Madame Georges: Médecin traitant qui prévient l'assurance maladie. Lutter contre chaque

chaîne de transmission.

Est-ce que des brigades mobiles sont en place dans ce cas de contamination ?

Madame Georges: gens de l'ARS qui viendront vers les écoles, je n'en sais pas plus pour l'instant.

14-Qu'est-il prévu pour les personnels qui auraient une **personne malade du covid 19 ou susceptible d'avoir le covid 19 dans leur entourage ?**

Déclaration obligatoire / quarantaine / enquête → ARS

15-Qu'est-il prévu pour des **personnels à risques ou vivant avec des personnes qui le sont, y compris les femmes enceintes ?**

Pas de consigne ni de cadre pour l'instant → Le médecin traitant peut faire un certificat

16-Quel protocole pour les couples de personnels de l'EN avec enfants si les **enfants ne sont **pas accueillis** à l'école ?**

DASEN: Si les enfants d'enseignants: analyser la situation de garde. Temps où les enfants pas pris à l'école: un enseignant qui a une impossibilité pas de solution alternative pourra rester à la maison. Chaque demande est traitée individuellement pas de cadre de gestion pour l'instant.

FSU: Si choix de ne pas remettre mes enfants comment je fais en tant qu'enseignant?

DASEN: même cas que le premier. En formuler la demande.

Appréciation du présentiel.

Modélisations au cas par cas suivant les écoles, il faut gérer l'emploi du temps personnel pour jongler entre distanciel et présentiel . Utiliser les ressources déjà élaborées en distanciel.

Les RSST

Combien y a t-il eu de RSST depuis le dernier CHSCT ? 5

Et sur quel point portaient-ils ? 4 concernent la reprise

Questions diverses :

FSU: Proviseur du secondaire oblige de faire des visioconférences et l' appel des élèves 2 fois par jour , (dit dans la déclaration liminaire.) Nous voulons alerter.

madame Rochette: j'ai été informée. Les DASEN sont aussi en contact avec les principaux. Il n'y a pas de prescription dans ce sens. Il y a juste une obligation de rester en contact.